



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4989</b>	De <b>M. Thierry Frappé</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports routiers	<b>Tête d'analyse</b> > Aide ciblée pour les transporteurs routiers	<b>Analyse</b> > Aide ciblée pour les transporteurs routiers.
Question publiée au JO le : <b>24/01/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>09/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'aide exceptionnelle promise aux transporteurs routiers face à la hausse des prix du gazole. En effet, à l'heure actuelle, le prix du gazole professionnel affiche une hausse de 36 % sur l'année 2022 et maintiendrait son niveau pour le premier trimestre 2023. L'augmentation du coût des énergies n'est pas le seul facteur inquiétant pour le secteur, il y a aussi l'augmentation au 1er février 2023 de 4,75 % des péages autoroutiers. L'inflation concerne en outre ce secteur avec une diminution des volumes depuis septembre 2022. La situation ne cesse de se dégrader et de nombreux acteurs alertent les parlementaires sur la situation. Il souhaiterait donc obtenir des informations précises sur le calendrier et les modalités de versement des aides urgentes promises par le Gouvernement pour soutenir ce secteur.